

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Novembre 2007

Québec, le 22 novembre 2007

Monsieur Michel Bellerose
Directeur général
Collège Bart
751, côte d'Abraham
Québec (Québec) G1R 1A2

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 1^{er} novembre, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) a examiné le dernier suivi attendu de la part de votre établissement relativement à l'évaluation institutionnelle.

Rappelons qu'au début de l'année 2007, la Commission a examiné le rapport de suivi de l'évaluation institutionnelle du Collège Bart. Dans ce rapport, la Commission formulait quatre recommandations. L'une d'elles portait sur la révision de l'organisation du Collège afin que ses responsabilités liées à l'organisation des programmes et à leur gestion soient clairement définies et assignées. La Commission a alors considéré que le Collège avait mis en place une organisation et une gestion des programmes propices à amener les résultats escomptés. La Commission a également recommandé au Collège de se doter de processus d'évaluation et de planification rigoureux et efficaces, d'assurer le suivi de sa planification et de ses évaluations dans de meilleurs délais. La Commission a considéré que le Collège répondait adéquatement aux exigences de cette dernière. La Commission demandait ensuite au Collège de lui soumettre un plan d'action qui soit de nature à résoudre les problèmes constatés et dans lequel des priorités, un partage des responsabilités et un calendrier de réalisation étaient prévus. La Commission a estimé que le Collège Bart répondait aussi à toutes les exigences de cette recommandation. Finalement, une dernière recommandation se formulait en deux volets. Le premier volet

concernait la cohérence et la progression des apprentissages des élèves. La Commission considérait que les mécanismes mis en place satisfaisaient à ce volet de la recommandation. Le deuxième volet concernait le renforcement des liens qu'entretient le Collège avec le milieu, afin d'ajuster ses programmes aux besoins du marché du travail. La Commission a jugé que, malgré les efforts réalisés en ce sens par le Collège, des efforts supplémentaires devaient être déployés. Il s'agit là du dernier suivi auquel le Collège devait répondre.

L'établissement a répondu au dernier suivi demandé par la Commission en élaborant des questionnaires destinés aux employeurs de chacun des programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) ou à une attestation d'études collégiales (AEC) offerts au Collège Bart, afin de mesurer le degré d'intégration des compétences des diplômés et de déterminer les forces des programmes et les améliorations à leur apporter, le cas échéant. La Commission estime que le mécanisme dont s'est doté le Collège Bart constitue une étape importante au regard du but poursuivi. Elle croit cependant que l'établissement gagnerait à élargir sa quête d'information aux employeurs éventuels et à appliquer ce mécanisme sur une base régulière. Finalement, la Commission considère que toutes les suites attendues de l'évaluation institutionnelle au Collège Bart ont été apportées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur